***Professionnel.le.s non enseignant.e.s et division du travail éducatif***

**Appel à articles pour la *Nouvelle Revue du Travail (NRT)***

**Géraldine Bois & Lionel Jacquot**

Il existe, à l'heure actuelle, peu de recherches sur le travail des professionnels du secteur éducatif qui, tout en exerçant au sein de – ou en lien plus ou moins étroit avec – l'Ecole, ne sont pas enseignants. Les recherches en sociologie et en sciences de l'éducation se sont en effet largement focalisées sur les élèves (et leurs familles) et sur les enseignants. Et lorsqu'elles abordent d'autres catégories de personnels, l'analyse de leur travail et de leurs rapports au travail en est rarement l'objet central.

C'est ce manque qu'entend combler cet appel à contributions axé sur le travail non-enseignant, en sollicitant des articles centrés sur des groupes professionnels variés, exerçant dans les murs de l'Ecole ou gravitant autour d'elle. Au sein des établissements scolaires (du primaire à l'enseignement supérieur), on peut citer d'une part celles et ceux qui interviennent auprès des élèves de différentes manières en dehors des temps de classe (conseiller.e.s principaux.ales d'éducation et assistant.e.s d'éducation des collèges et des lycées, médiateur.trice.s éducatifs.ives, personnels de cantine, infirmier.e.s, assistant.e.s sociales et psychologues scolaires, conseiller.e.s d'orientation…) et, d'autre part, celles et ceux qui sont présent.e.s en classe pour épauler les enseignant.e.s (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap…). A l'extérieur des établissements scolaires, on pense tout autant à des métiers classiques du secteur éducatif (animateur.trice.s périscolaires, éducateur.trice.s…) qu'à des métiers du soin de plus en plus liés à l'Ecole du fait de la médicalisation croissante de l'échec scolaire (orthophonistes, ergothérapeutes…), sans oublier les travailleurs des structures privées spécialisées dans le soutien, le coaching ou le conseil en orientation scolaires.

La relative invisibilisation de ces acteurs dans la recherche peut en partie s'interpréter comme un effet de la moindre légitimité des tâches éducatives qui entourent la scolarité (gestion des inscriptions, de la discipline, des absences et retards, des repas et des nuits, des temps de pauses et de loisirs, de la propreté, de la santé et des « handicaps », de l'orientation…) par rapport aux tâches strictement pédagogiques (transmission de savoirs proprement scolaires). Ainsi, l'ambition de ce dossier n'est pas de dresser un portrait exhaustif des groupes professionnels énumérés ci-dessus mais de contribuer à ce portrait en étudiant **leur place dans la division du travail éducatif**.

Les articles proposés dans le cadre de ce numéro pourront s'inscrire dans une ou plusieurs des perspectives suivantes :

*1/ Situer les fonctions éducatives non-enseignantes*

Une première perspective possible consiste à situer le travail non-enseignant au sein de l'espace du travail éducatif. Les contributions pourront ici s'attacher à l'étude des contours de cet espace, à l'histoire des luttes de définition de ces contours, et à ses hiérarchies internes. Dans quelle

mesure telle ou telle fonction est-elle reconnue comme ayant une portée éducative ? Quand et comment cette reconnaissance s'est-elle construite, notamment par rapport à d'autres fonctions éducatives déjà établies ? En particulier, quels sont les rapports – de domination, de collaboration, de concurrence, d'indifférence... – qu'entretiennent les différents secteurs couverts par cet appel (éducation spécialisée, animation socio-culturelle, secteur médical, secteur du soutien scolaire et de l'orientation…) avec l'Education nationale ? Dans quelle mesure tel ou tel métier hiérarchise-t-il, en son sein, différentes tâches en fonction de leur portée éducative ?

Les analyses pourront par exemple exploiter la littérature professionnelle (associative, syndicale) qui explicitent ces différents enjeux. Elles pourront aussi se situer au niveau du travail prescrit, en mobilisant les textes officiels qui encadrent les métiers, ainsi que les programmes de formation et de concours, les fiches de poste ou les entretiens d'embauche qui explicitent les compétences et « qualités » requises. Elles pourront enfin porter sur les trajectoires scolaires et professionnelles des non-enseignants et sur leurs évolutions, qui sont susceptibles de renseigner à la fois sur les rapports que telle ou telle profession entretient avec l'Ecole et sur les compétences valorisées par chacune d'elles.

*2/ Analyser le quotidien du travail non-enseignant*

Une deuxième perspective se rapporte à l'analyse du travail réel et des rapports au travail des professionnels non-enseignants. Pour les postes subalternes en particulier, la prise au sérieux, par la description, des tâches effectuées au quotidien, constitue un enjeu important tant le travail est susceptible d'être invisibilisé du fait de sa faible spécialisation et/ou qualification.

Parmi les tâches accomplies par ces professionnels, quelle est la part des tâches éducatives (*vs* administratives par exemple) ? Dans quelle mesure la part respective des différentes tâches de leur travail réel diffère-t-elle de ce qui est prescrit par leur poste ? Quelles sont leurs relations de travail avec l'Ecole et les enseignants ? La hiérarchie des tâches éducatives et la référence que constitue le travail pédagogique des enseignants invitent également à s'interroger sur la manière dont ces professionnels considèrent – et sont considérés dans – leur travail, notamment par rapport au travail de l'Ecole en général et des enseignants en particulier. Acceptent-ils ou contestent-ils le caractère dominé de leurs fonctions au sein de l'espace du travail éducatif ? Dans quelle mesure revendiquent-ils un savoir-faire et un rôle éducatifs et quelle valeur leur donnent-ils ? Quelles compétences spécifiques mobilisent-ils dans leur pratique professionnelle ? Sont-elles reconnues dans le lieu où ils exercent ? Comment le double rattachement fonctionnel et hiérarchique (fonction publique d'Etat et fonction publique territoriale) des agents territoriaux des écoles, des collèges et des lycées par exemple intervient-il dans cette reconnaissance, et plus globalement, dans les rapports au travail et la division du travail éducatif ?

Les professions couvertes par ce dossier étant très diverses du point de vue des contrats de travail (des plus stables aux plus précaires) et des niveaux de qualification et de rémunération, ces questions ne se poseront sans doute pas de la même manière selon les cas. Dans les postes les moins qualifiés en effet, le statut subalterne est susceptible d'impacter les rapports au travail et la possibilité de revendiquer une place à part entière et un savoir-faire éducatif spécifique. Les articles proposés pourront ainsi axer leurs analyses sur le lien entre rapports au travail et conditions d'emploi propres à la catégorie de personnels étudiée.

*3/ Etudier les modes d'appropriation différenciés du travail non-enseignant*

S'il est attendu des contributions à ce dossier qu'elles explicitent les conditions d'emploi et la réalité du travail et des rapports au travail spécifiques aux professions étudiées, il est évident que chacune d'elles ne constitue pas un tout homogène. De ce fait, les articles proposés pourront travailler les questionnements précédents en s'attachant plus particulièrement à l'analyse des variations entre les membres d'une même profession.

Autrement dit, en quoi l'investissement dans les tâches éducatives, la distinction entre ce qui est éducatif et ce qui ne l'est pas, et les manières de considérer sa place dans la division du travail éducatif, dépendent-ils des propriétés sociales de la personne (âge ; sexe ; origines sociales ; niveau de diplôme ; trajectoire sociale et expériences professionnelles passées dans et hors du milieu éducatif…) ? En quoi tiennent-ils des variations des conditions d'emploi au sein d'un même poste (agents titulaires, contractuels ou en contrats aidés ; à temps plein ou à temps partiel…) ? En quoi relèvent-ils des propriétés du contexte de travail (dans ou hors du milieu scolaire ; dans un établissement scolaire grand ou petit ; du primaire, du secondaire ou du supérieur ; accueillant un public favorisé ou défavorisé…) ? Les contributions pourront ici soit s'intéresser de manière approfondie à l'un ou l'autre de ces principes de variation, soit s'attacher aux effets de leur combinaison.

**Modalités de réponse et calendrier**

Les articles ne doivent pas dépasser les 45 000 signes (espaces et bibliographie compris) et sont à adresser avant le 30 juin 2021 à nrtravail@gmail.com en suivant les modalités et les normes de présentation précisées à la rubrique « Soumission et évaluation », sur le site de la NRT (https://journals.openedition.org/nrt/531)